

# Autorisation de débits préautorisés pour particuliers

**Oui**, je désire adhérer au service de débit préautorisé de la Banque Nationale du Canada pour le paiement de mon compte de carte de crédit de la Banque Nationale portant le numéro suivant ou tout autre compte en remplacement de celui-ci :

5 2 5 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## 1. Autorisation

J'autorise la Banque Nationale du Canada à procéder à des débits préautorisés sur le compte bancaire suivant :

Nom de l'institution financière

Adresse de la succursale

N° de succursale

N° de compte (doit être un compte avec chèques)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

## 2. Montant du débit

Chaque mois, à la date d'échéance indiquée sur mon relevé de compte de carte de crédit, je demande qu'un montant équivalent :

au paiement total

au paiement minimum (tel que calculé selon mon contrat de carte de crédit et indiqué sur mon relevé de compte de carte de crédit)

soit débité du compte bancaire mentionné ci-dessus. Ce montant sera débité du compte bancaire même si un autre paiement est effectué sur le compte de carte de crédit durant le mois.

## 3. Consentement

En tant que titulaire du compte bancaire, je confirme que les renseignements fournis dans la présente autorisation sont exacts et complets. Je confirme que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte bancaire indiqué ci-dessus ont signé la présente autorisation. En signant ci-dessous, je reconnais avoir pris connaissance de la *Convention de paiements préautorisés pour particuliers* et en accepte les conditions, y compris les renonciations prévues à la section 5. Je comprends qu'un délai peut s'appliquer avant le premier débit.

### Signature des titulaires du compte bancaire

Signature

AAAA MM JJ  
Date (obligatoire)

Signature

AAAA MM JJ  
Date (obligatoire)

Veuillez faire parvenir cette autorisation par télécopieur au 514 394-6955\*.  
Pour plus de renseignements, composez le 514 394-1427 ou le 1 888 622-2783.

**IMPORTANT : Cette autorisation doit être accompagnée d'un spécimen de chèque de votre compte portant la mention « NUL ».**

\* Cette autorisation peut aussi être remise dans n'importe quelle succursale de la Banque Nationale.

# Convention de débits préautorisés pour particuliers

## 1. Autorisation

En tant que titulaire du compte bancaire identifié à la section 1, j'autorise la banque à débiter ce compte bancaire afin d'assurer le paiement du compte de carte de crédit indiqué à la page 1. Je reconnais que la présente autorisation porte sur des débits préautorisés personnels.

## 2. Débit non effectué

Si un débit préautorisé ne peut être effectué, je demeure responsable du paiement du compte de carte de crédit.

## 3. Annulation

Je peux annuler la présente autorisation à tout moment avec un préavis écrit de 30 jours. Je peux obtenir un formulaire d'annulation et plus d'informations sur mon droit d'annuler l'autorisation auprès de mon institution financière ou en visitant [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca). Je demeure cependant responsable du paiement des montants dus.

## 4. Changements au compte bancaire

Je dois informer la banque par écrit de tout changement lié au compte bancaire au moins 30 jours avant le prochain débit préautorisé.

## 5. Renonciations

**Je renonce à recevoir, 10 jours avant chaque débit préautorisé, un avis indiquant le montant et la date du débit. Je renonce également à recevoir un tel avis lorsque j'aurai moi-même demandé un changement aux débits préautorisés.**

## 6. Recours

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec cette autorisation. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).

## 7. Renseignements personnels

La banque peut communiquer des renseignements personnels à une autre institution financière afin de donner effet à la présente autorisation.